

les chaises vides



Bulletin intérieur du Collectif de défense des sans-papiers 02 — N°11 — 18 nov. 2006

Ils dorment dehors ? Nous aussi !

Les membres du Collectif décident d'interpeller les élus sur la situation de certaines familles en très grande précarité. Actuellement, de nombreuses familles roms vivent et dorment dans des voitures. Le père à l'avant, la mère et les mômes,

Objectif : dormir devant les grilles



Hier soir, à Laon, quelques membres du collectif de défense des sans-papiers se sont chargés d'accueillir les familles roumaines devant les grilles de la Préfecture.

à 3 ou 4 sur le siège arrière, parfois durant des semaines. Des familles roms, si souvent **éconduites par le 115**, que le CSDP 02 révolté par cette injustice a fini par déposer une requête pour discrimination devant la HALDE.*

Quand ces familles ont la chance de se voir proposer un hébergement en hôtel à Laon, Tergnier, Saint-Quentin ou Hirson, il ne s'agit que de logements ponctuels, entre 1 et 3 nuits. Cette **gestion « au coup par coup »** oblige des familles sans un sou, à parcourir le département d'un bout à l'autre, pour un 1 nuit ou 2. Ces déménagements incessants les privent d'un accès aux soins régulier et empêche la scolarisation des enfants.

Par solidarité avec ces familles, nous décidons donc de dormir dehors nous aussi dans nos voitures, proches les unes des autres, celles des CDSP02 et celles des sans-papiers. Ainsi plus ou moins rassurés, on s'installe pour la nuit. Engoncés dans nos vêtements, enroulés dans de vieilles couvertures, les grands à l'avant, les petits recroquevillés sur le siège arrière, on cherche le sommeil. Il fait froid. Six heures du matin on sort de nos véhicules, courbaturés, endoloris, cette seule nuit de calvaire montre la souffrance quotidienne de **ces familles que personne n'entend**. Pour tenter d'alerter les élus et d'informer la population, nous contactons la presse locale.

Dans sa recherche de solutions le Collectif de l'Aisne est entré en contact avec de collectifs d'autres départements. Certains départements, comme le Val de Marne (94) traitent globalement ces situations en prévoyant non seulement des centres d'hébergements collectifs (petits immeubles) qui permettent d'accueillir des familles dans des appartements, mais également une prise en charge en terme de formation professionnelle. Pour l'heure et compte tenu de la taille de département de l'Aisne et de la situation actuelle, la création d'une petite structure permanente, d'une capacité de 50 personnes pourrait permettre d'accueillir dignement une dizaine de familles.

Compte-rendu par Brigitte

* HALDE ; Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

APPEL

Agir autrement envers la population ROM.

Aujourd'hui parmi les populations exclues, la situation des ROMS d'Europe, notamment de Bulgarie et de Roumanie, est particulière. En effet, au 1^{er} janvier prochain, ces pays intègrent l'Europe : de facto, ils sont considérés comme respectant les droits minimums de leurs populations, ce qui interdit à celles-ci de se prévaloir d'actes discriminatoires pour obtenir un titre de séjour leur permettant de travailler en France.

Pour se protéger, la France imposera un délai de plusieurs années avant de permettre une immigration libre, bien que cela soit contraire à nos intérêts à court, moyen et long terme. En effet, si nos efforts sont importants pour accompagner ceux des autorités roumaines, nous savons cependant que dans ce pays en particulier la population ROMS continue de subir une discrimination qui porte atteinte à sa dignité. Logement, travail, éducation : ces droits fondamentaux ne sont pas respectés. Une enquête sur place de quelques jours suffit pour mesurer l'ampleur de ce fait qui n'est plus dissimulable par personne. La France ne se grandit pas à feindre de l'ignorer.

(suite de l'appel en page 2)

Appel européen contre l'enfermement et l'éloignement des mineurs étrangers !

Détention, expulsion insupportables ! c'est le moment de signer cet appel pour éviter qu'elles ne deviennent la règle:

<http://www.gisti.org/doc/actions/2006/mineurs/nominors.html>

La famille malgache : des papiers pour... 3 mois

C'est assez mesquin, mais les papiers délivrés par la Préfecture ne sont valables que 3 mois. Mais nous serons toujours là dans 3 mois !

A tous les sans papiers

Poème par Albert Dazin,

21 octobre 2006

Pour notre pays des droits de l'Homme

Qui va jusqu'à refuser l'accueil à ces hommes et femmes

A ces enfants qui errent dans la vie ;
La France peut se croire fière

Mais heureusement qu'il y a des êtres

Qui se dévouent, et par leur engagement

Réussissent comme aujourd'hui à libérer nos frères malgaches.

La France se souvient-elle, qu'avec ses colons,

Elle a tiré de Madagascar des denrées,

Et pris des esclaves, juste par intérêt ?

Ce jour est un grand jour, pour nous mêmes

Mais qui grandit aussi notre pays

Par une décision peut-être tardive,

Et qui de cœur, avec tous les hommes de bonne volonté

Permet à nos frères malgaches de vivre au grand jour.



Collectif de défense des sans papiers de l'Aisne, membre de RESF

cdsp02@wanadoo.fr <http://www.cdsp02.net/> et <http://www.educationsansfrontieres.org/resf02>

soutenu par : Ligue des Droits de l'Homme de Picardie et de Soissons, Fédération de parents d'élèves FCPE de l'Aisne, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI), SUD Education, FSU, Union Locale-CGT de Soissons, Union Locale-CGT de Château-Thierry, SDEN-CGT, SGEN-CFDT, UNSA-Education, Comité de Lutte lycéen de Nerval, ATTAC 02, Sud Santé Sociaux, Syndicat National Unifié des Impôts, Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts - CGT, Confédération Syndicale des Familles (CSF), PCF, Mouvement de la Jeunesse Socialiste, Ligue Communiste Révolutionnaire, Les Verts de l'Aisne, Alter Ekolo. Groupe Kropotkine de la FA, Union Juive Française pour la Paix, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Action Catholique Ouvrière

(suite de l'appel
« Agir autrement envers la population ROM »)

L'éducation des futurs citoyens d'Europe est un vrai enjeu

Depuis l'aube de l'humanité, l'Homme transmet ses savoirs. L'un des premiers est le savoir vivre ensemble, la connaissance des règles communes à la famille, au clan à la communauté.

Aujourd'hui, le lieu de cet apprentissage n'est pas uniquement la famille, l'école, et selon que l'on habite un logement collectif ou un pavillon, à la campagne ou en ville, que des associations interviennent ou pas, que des équipements sociaux culturels, de loisir et sportifs existent ou pas, les variations dans les modes d'apprentissage sont notables.

Toutefois, il existe un lieu où les règles sont communes partout : c'est l'éducation à la débrouille dans la rue, même si, là aussi, des variables opèrent : parmi elles, le fait d'être en contact avec les services sociaux et donc rattaché par un fil à la société "officielle" ou, au contraire, d'être contraint à vivre caché, à la merci d'un marché "clandestin" d'autant plus codifié que de ces codes dépendent sa survie et son développement.

En réalité, il existe plusieurs marchés parallèles ; celui des exclus d'une banlieue n'est pas le même que celui des ROMS. Chaque marché parallèle a développé un plan de carrière pour ses membres et a dévolu un rôle aux enfants. Les enfants ROMS restent en famille, les bébés et les très jeunes enfants quêtent avec leur maman ou les grandes sœurs qui auront leur premier enfant vers seize ans ; elles vivront alors avec leur compagnon. Pratiquement aucun de ces enfants ne va à l'école, alors que si nous interrogeons les mamans, elles souhaitent toutes une scolarité pour leurs enfants et particulièrement pour leur fille.

Leur refus de retour au pays est d'ailleurs basé sur ce possible accès à l'école, ici.

Illusion d'une réponse dans le pays d'origine.

Jusqu'à ces toutes dernières années, cette population méprisée y servait de main d'œuvre bon marché dans des exploitations agricoles qui utilisent encore la traction animale ou dans des industries hyper-polluantes qui ne respectaient pas les moindres règles de sécurité. Pour préparer l'entrée dans la Communauté européenne, des investissements extrêmement importants ont été réalisés, et des entreprises étrangères, quelques unes françaises, ont investi. Ces efforts ne vont pas bénéficier à cette population. En effet, la mécanisation des exploitations agricoles et des industries de transformation naissantes ou l'installation d'industries nouvelles même faiblement automatisées font appel à une main d'œuvre qualifiée ou pour le moins ayant acquis un niveau de connaissance minimum lui permettant l'accès rapide à une formation.

Ici comme là-bas, les industriels n'ont pas vocation à apprendre à lire ou à écrire à leurs employés.

Parallèlement, les autorités sont quasi obligées d'accélérer la qualité de la formation et d'accroître le nombre de personnes formées pour répondre à la demande des industriels. Dans cette course, ces pays sont en concurrence avec d'autres régions du monde qui doivent appâter les mêmes investisseurs.

Tous forment d'abord ceux qui sont les plus proches du savoir, creusant ainsi le fossé entre les catégories de population. Dans ce schéma, les ROMS seront les derniers. Mais ils sont les premiers à subir les conséquences de ces réorganisations qui les plongent dans une précarité toujours plus grande.

Violence de la non-réponse et conséquences de cette violence.

Le seul possible des ROMS est de partir. Ils arrivent chez nous avec l'espoir d'être écoutés. Or le premier acte que nous posons est de les contraindre à la clandestinité ou au retour forcé par charter régulier. Peu importe la situation des familles et des enfants, qu'ils soient nés en France ou malades, que les parents aient un emploi ou pas. Le régime est le même : officiellement la Roumanie respecte les Droits de l'Homme et aucune alternative n'est possible.

Nous voyons ainsi des bébés, des enfants, des adolescents, des jeunes parents, des familles nombreuses refoulés. Les gosses auront 7, 8, 9 ou 17 ans lorsqu'ils reviendront sans contrainte. 7 ans c'est demain : dans le pays que nous leur imposons, auront-ils eu accès à la scolarité ? Leurs parents auront-ils acquis une formation ? Comment chacun d'entre eux aura-t-il construit sa personne ? Avec quel regard pour la France et son peuple ?

La violence de cette politique ne nous appartient pas. C'est une règle injuste, absurde et socialement mortifère qui s'applique, et c'est pourquoi chacun des signataires vous appelle à engager une action différente pour proposer une réponse différente et opérante :

Une réponse locale adaptée, relayée dans toutes les régions, qui de fait deviendrait nationale.

Il convient de mettre en place : d'abord, l'accueil, avec un hébergement digne et stable, assorti d'une offre de soin adaptée ; ensuite, une écoute de la famille, la scolarisation des enfants et l'apprentissage de la langue française pour les deux parents ; enfin, l'évaluation de leurs capacités d'apprentissage d'un métier et leur formation.

Voilà ce que nous devons entreprendre pour préparer l'avenir, le nôtre autant que le leur, car nous savons déjà que nos frontières leur sont ouvertes.

Un effort social et financier important, investissement pour l'avenir.

Il est incontestable que cette action implique un effort financier : celui-ci trouve sa justification comme programme pour l'avenir, comme investissement, dont le retour se mesurera à l'aune de l'harmonie des peuples d'Europe, qui vivront en paix dans un espace construit tous ensemble, dont les fondements seront le développement et la dignité de tous ses membres.

Laon le 16 novembre 2006.

Contact : Gérard RACINNE
Tél : 06 71 24 82 50
gracinne.apflaon@wanadoo.fr

Premiers signataires : Gérard RACINNE, Anne JOUAN,
Marie Jeanne POTIN, Dominique NATANSON...
avec le soutien de ROMEUROPE

Une nouvelle pétition à faire circuler

Il s'agit d'une famille Y., une famille originaire de Turquie, dont la fille Ipek est scolarisée au collège Jacques Cartier de Chauny.

« N'oublie jamais le lieu d'où tu pars, mais laisse-le et rejoins l'universel. Aime le lien qui unit ta terre à la Terre et qui fait se ressembler le proche et l'étranger. »

Michel Serres, *Le contrat naturel*, 1990.

Pétition

Régularisation pour Ipek et sa famille !

Ipek Y. a 13 ans.

Elle est scolarisée au collège Jacques Cartier de Chauny depuis l'année dernière. Actuellement en 5ème, elle fait le bonheur de la communauté éducative en général et de ses professeurs en particulier : elle fut félicitée pour ses résultats en fin de 6ème. C'est une élève studieuse et courageuse, l'école a beaucoup d'importance à ses yeux.

Sa petite sœur, Eminé, née en France en 2003, est scolarisée depuis la rentrée à l'école Ernest Renan de Chauny et s'y intègre parfaitement.

Leurs torts ? Etre enfants de sans papiers.

De part ses convictions religieuses et politiques, leur père, Huseyin, encourt une peine de prison s'il retourne en Turquie.

Depuis leur arrivée en France en Septembre 2002, Huseyin et sa femme Dongul, n'ont pas cessé de vouloir s'intégrer : cours de Français pour les parents, scolarisation des enfants, promesses d'embauche pour le père.

Ils ont épuisé tous les recours.

Ils ont rempli un dossier suite à la circulaire du 13 juin 2006 et sont actuellement en attente de réponse.

Au regard des droits de l'Enfant et de l'Homme, les membres du Collectif de Défense des Sans Papiers et signataires de cette pétition exigent une issue positive et donc demandent sans condition la régularisation d'Ipek et de sa famille !



Nom prénom	Profession	Commune	Signature

A adresser au collectif de défense des sans papiers de l'Aisne : cdsp02@wanadoo.fr

ou par courrier postal à SUD EDUCATION AISNE 167 bd Brossolette 02000 Laon

ou à UL-CGT, Maison des syndicats, rue Charles Desboves 02200 SOISSONS

ou à une autre organisation soutenant le collectif

Contacts : Emmanuel Mailly 03 23 39 20 99